

Dossier à fournir pour l'ouverture d'un compte courant (entreprises) :

- STATUTS INITIAUX / ET MODIFICATION.
- REGISTRE DE COMMERCE.
- CARTE FISCALE.
- CODE N.I.S.
- CARTE MAGNETIQUE N.I.F POUR LES ACTIVITES D'IMPORTATION.
- B.O.A.L.
- DEUX BILANS (DERNIERS EXERCICES).
- RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES.

Pour le(s) gérant(s) / et le(s) signataire(s) :

- ACTE DE NASSANCE N° 12.
- CERTIFICAT DE RESIDANCE.
- PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE.

Dossier à fournir pour l'ouverture d'un compte chèque ou épargne (particuliers) :

- ACTE DE NASSANCE N° 12.
- CERTIFICAT DE RESIDANCE.
- PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE.
- PHOTO D'IDENTITEE
- ATTESTATION DE TRAVAIL (pour le compte chèque seulement).

NB : le numéro du téléphone fixe, du mobile et le compte messagerie électronique sont obligatoires.